

Notes de mémoire sur le projet d'agrandissement de l'Hôpital général de Montréal
Par le Centre universitaire de santé McGill (CUSM)

Déposé à l'Office de consultation de la ville de Montréal
6 juin 2008

Phyllis Lambert

Je suis étonnée de constater que le Conseil des Ministres du Gouvernement de Québec, ayant établi l'Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal en 2003, et l'ayant confirmé en 2005 en vertu de la Loi sur les biens culturels, mandate le Centre universitaire de santé McGill (CUSM) d'agrandir l'Hôpital général de Montréal situé dans le dit Arrondissement historique et naturel. On propose l'agrandissement d'une aile vers l'avenue des Pins sur 9 étages, le rehaussement de l'aile perpendiculaire à celui ci sur 7 étages, le rehaussement de l'aile principale pour loger des équipements mécaniques, et une nouvelle construction de 5 étages dans une cours et de 6 niveaux de stationnement en sous-sol.

Le Gouvernement propose et établit la protection d'une partie importante du mont Royal en créant l'Arrondissement historique et naturel du Mont Royal. Comment le même Gouvernement peut-il, légalement, démocratiquement, et éthiquement, amener indirectement une telle proposition et soutenir sa mise en œuvre?

L'Hôpital Général de Montréal se situe dans un quartier résidentiel sur le flanc du mont Royal. Il est déjà hors d'échelle dans le secteur. Je me rappelle le choc, en 1950, de voir construire cette énorme structure qui nuisait par sa taille et aussi par son aspect institutionnel offusquant, à un si beau site. Et maintenant la proposition devant nous engorge encore davantage le site. L'agrandissement de 43 300m² ajout tout près de 50%!

Le site est exquis mais n'est pas pratique pas pour toute fonction. La topographie le rend difficile d'accès à pied et en bicyclette. Son emplacement fait qu'il sera toujours mal desservi par transport en commun. Dans le projet, on propose un grand nombre de stationnements pour bicyclettes en même temps que l'on propose de doubler le stationnement de voitures qui passerait de 510 automobiles à presque 1000 (987) places. Certes, cela aiderait à dégager le site magnifique et patrimonial du Grand Séminaire des stationnements qui servent actuellement les employés de l'Hôpital. Par contre, cela créera une très forte concentration de stationnements en quartier résidentiel, sans compter les impacts que cela aurait sur la circulation déjà compliquée dans ce secteur.

Ainsi dans un quartier résidentiel calme, 1000 voitures par jour, et dans un arrondissement historique et naturel, on introduit le va et vient de mille voitures par jour! Bien que nous allions peut-être pouvoir vaincre la pollution de pétrole dans une décennie ou deux, nous aurons du mal à éliminer la pollution du son et cette excitation de mouvement que le projet suscite.

La nature des parcs urbains est de nous laver de nos soucis, de laver nos poumons et de calmer notre sur-excitation urbaine. À leur manière, ils sont des équipements de santé publique en plus de contribuer fortement à la personnalité des quartiers et, dans le cas du mont Royal, de la métropole toute entière. La création de l'Arrondissement historique et naturel par le Gouvernement du Québec et le travail de la Ville de Montréal pour adopter un Plan de protection et de mise en valeur du mont Royal reconnaissent ce fait et ce patrimoine. En accroissant ainsi un aussi grand hôpital, avec toutes les pollutions que cela entraînerait, ce projet nuira donc à ce patrimoine de santé publique et contribuera paradoxalement à nous ramener à l'hôpital au lieu d'assainir nos corps et esprits.

Je suis entièrement contre ce projet d'agrandissement de l'Hôpital général de Montréal proposé par le Centre universitaire de santé McGill (CUSM). Conséquemment, je demande à l'Office de consultation publique de recommander que la Ville de Montréal demande au Gouvernement du Québec de modifier le mandat qu'il confie au CUSM pour la vocation future du site de l'Hôpital Général de Montréal. Alors que le CUSM dispose du site Glen qui a, contrairement au site de l'Hôpital Général, un fort potentiel pour accueillir des agrandissements futurs, il est totalement inacceptable, en 2008, de permettre la création, sur la montagne, d'un second méga-hôpital pour le CUSM. Les fonctions comme la traumatologie qui sont à l'origine de cela doivent être déplacées au Glen.

Une dernière observation et question: Dans un tel site, si visible, on doit exiger rien de moins que la meilleure qualité d'architecture et ce, d'autant plus lorsqu'il s'agit d'un projet public. L'architecture indiquée du nouveau pavillon d'entrée avenue des Pins, est d'une brutalité insensée. Mais puisqu'il y a eu pas mal de changements architecturaux, pourquoi le CUSM ne nous présente-t-il pas le projet sur le quel nous devons nous prononcer?